



Changements fiscaux du Nouvel an 2025

Fédération canadienne des contribuables

Décembre 2024

Fédération
canadienne des
contribuables

À propos de la Fédération canadienne des contribuables

La Fédération canadienne des contribuables (FCC) est un groupe citoyen dédié à la réduction des impôts, à la lutte contre le gaspillage et à la promotion d'une gouvernance responsable. Fondée en Saskatchewan en 1990, la FCC est née de la fusion de l'Association des contribuables de la Saskatchewan et de la Resolution One Association de l'Alberta pour créer une organisation nationale.

La FCC dispose d'un bureau fédéral à Ottawa et de bureaux régionaux en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Prairies (SK et MB), en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Les bureaux régionaux mènent des recherches et des activités de plaidoyer spécifiques à leurs provinces, tout en agissant comme organisateurs régionaux pour les initiatives pancanadiennes.

Les bureaux de la FCC répondent à des centaines d'entrevues médiatiques chaque mois, organisent des conférences de presse et publient régulièrement des communiqués, des commentaires, des publications en ligne et des rapports pour défendre les intérêts de ses sympathisants.

Les représentants de la FCC participent à des événements, font des présentations aux gouvernements, rencontrent des politiciens et organisent des pétitions, des campagnes et des événements pour mobiliser les citoyens et influencer les politiques publiques.

Tout contribuable canadien qui adhère à la mission de la FCC peut devenir membre gratuitement et recevoir des courriels d'info-actions ou recevoir l'infolettre. Les soutiens financiers peuvent également recevoir la publication phare de la FCC, le magazine *The Taxpayer*, publié trois fois par an.

La FCC est indépendante de toute affiliation institutionnelle ou partisane. Tous les employés, membres du conseil d'administration et représentants de la FCC ont l'interdiction d'être membres d'un parti politique.

En 2023-2024, la FCC a recueilli 6,27 millions de dollars grâce à 74 472 dons. Les dons à la FCC ne sont pas déductibles d'impôt en tant que contribution caritative, et la FCC n'accepte aucun financement étranger.



Introduction

Le Rapport sur les Changements fiscaux du Nouvel An présente les principales modifications fiscales prévues en 2025 dans chaque province, comme les ajustements aux impôts sur le revenu, aux taxes sur le carbone et aux taxes foncières. En additionnant les impôts sur le revenu, les taxes de vente, les taxes foncières et toutes les autres taxes, la famille canadienne moyenne consacre 43 % de son budget aux impôts, selon [l'Institut Fraser](#).

Ce rapport met en lumière les changements fiscaux de 2025 et fournit des estimations des coûts pour les hausses de taxes sur la masse salariale, comme les cotisations obligatoires au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, les augmentations de la taxe sur le carbone, des taxes sur l'alcool et le glissement fiscal, entre autres.

Le glissement fiscal (ou «bracket creep») survient lorsque les gouvernements n'ajustent pas les tranches d'imposition en fonction de l'inflation, ce qui pousse automatiquement les contribuables dans une tranche d'imposition supérieure, même s'ils n'ont pas réellement les moyens d'acheter davantage. Avec le glissement fiscal, le montant personnel de base s'érode également au fil du temps.

Gouvernement fédéral

Les travailleurs canadiens verront leurs impôts fédéraux basés sur le revenu augmenter en 2025 en raison des hausses de taxes sur la masse salariale. Le gouvernement fédéral augmentera également les taxes sur l'alcool et la taxe sur le carbone en 2025.

Le tableau de droite montre l'augmentation totale des impôts fédéraux sur le revenu que les Canadiens paieront en 2025, en tenant compte des changements aux cotisations du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi. Les Canadiens gagnant plus de 64 000 \$ paieront des impôts plus élevés en 2025.

Revenu	Changement total de taxes sur le revenu
30 000 \$	-6 \$
40 000 \$	-8 \$
50 000 \$	-10 \$
60 000 \$	-12 \$
80 000 \$	355 \$
100 000 \$	403 \$
150 000 \$	403 \$
200 000 \$	403 \$

Il existe également une [deuxième cotisation](#) du RPC, introduite en 2024, qui augmentera en 2025. Le « RPC2 » s'appliquera sur les revenus compris entre 71 300 \$ et 81 200 \$, et le montant maximal de cette taxe sera de 396 \$ en 2025.

Année	Taux de cotisation	Salaire maximum donnant droit à pension	Exemption de base	Cotisation de l'employé
2024	4,00%	73 200 \$	188 \$	188 \$
2025	4,00%	81 200 \$	396 \$	396 \$
			208 \$	208 \$

Cela signifie que la taxe totale du RPC payée par les travailleurs gagnant 81 200 \$ ou plus sera d'environ 4 430 \$, soit une augmentation totale de 375 \$ (RPC + RPC2) en 2025.

Régime de pensions du Canada

Le maximum des gains admissibles couverts par la [cotisation](#) au Régime de pensions du Canada (RPC) augmentera. Les employeurs et les employés devront chacun payer 4 034 \$ en 2025. Cela représente une augmentation de 167 \$ d'impôt en 2025 pour les employés et les employeurs (pour les travailleurs gagnant 71 300 \$ ou plus).

Année	Taux de cotisation	Salaire maximum donnant droit à pension	Exemption de base	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur
2024	5,95%	68 500 \$	3 500 \$	3 868 \$	3 868 \$
2025	5,95%	71 300 \$	3 500 \$	4 034 \$	4 034 \$
				167 \$	167 \$

Assurance emploi

Le taux de cotisation à l'assurance-emploi (AE) sera légèrement réduit, mais le maximum des gains assurables augmentera. Cela obligera les employés à payer 1 077 \$ et les employeurs à payer 1 508 \$ en cotisations à l'AE en 2024. Cela représente une augmentation de 28 \$ pour les employés et de 40 \$ pour les employeurs (pour les travailleurs gagnant 65 700 \$ ou plus).

Année	Taux de cotisation	Maximum de la rémunération assurable	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur
2024	1,66%	63 200 \$	1 049 \$	1 469 \$
2025	1,64%	65 700 \$	1 077 \$	1 508 \$
			28 \$	40 \$

Au total, les cotisations fédérales sur la masse salariale (RPC et AE) coûteront 5 507 \$ en 2025 à un travailleur gagnant 81 200 \$ ou plus. Leur employeur sera également contraint de payer 5 938 \$.

Tout travailleur gagnant 81 200 \$ ou plus paiera 403 \$ de plus en taxes sur la masse salariale en 2025 qu'en 2024.

Taxe carbone fédérale

La taxe fédérale sur le carbone [augmentera](#) de 80 \$ la tonne à 95 \$ la tonne le 1er avril 2025. Cela fera passer la taxe actuelle de 17,6 cents par litre d'essence à 20,9 cents par litre. À ce taux plus élevé, la taxe carbone coûtera 14,64 \$ à une famille chaque fois qu'elle remplira un minivan de 70 litres. Les contribuables de toutes les provinces et territoires, à l'exception du Québec, sont contraints de payer ce taux fédéral de la taxe carbone.

Le gouvernement fédéral [affirme](#) que « les familles seront avantagées » grâce à son programme de taxe carbone et de remises. Cependant, un [rapport](#) du

Directeur parlementaire du budget (DPB) montre que la taxe carbone coûtera entre 133 \$ et 477 \$ au ménage moyen en 2025-2026, même après les remises.

Le gouvernement fédéral perçoit également la TPS sur la taxe carbone. Cette taxe sur la taxe coûtera 500 millions \$ aux Canadiens en 2025-2026, selon le DPB. Ce coût supplémentaire lié à la taxe carbone n'est pas remboursé aux Canadiens.

Suspension temporaire de la taxe sur les ventes (TPS)

Le gouvernement fédéral a annoncé [une pause de la TPS](#) de deux mois sur certains articles, comme les repas préparés, les vêtements pour enfants, les boissons et les collations. Cette pause durera jusqu'au 15 février 2025 et permettra à une famille dépensant 2 000 \$ sur ces biens spécifiques d'économiser jusqu'à 100 \$.

En raison de la TVH (taxe de vente harmonisée) en vigueur en Ontario, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, la portion provinciale de la taxe de vente sur ces articles sera également supprimée, permettant aux contribuables de l'Ontario d'économiser 13 % et aux contribuables des provinces de l'Atlantique jusqu'à 15 %.

Taxe d'accise fédérale sur l'alcool

Chaque année, la taxe «élevateur» sur l'alcool augmente les taxes d'accise sur la bière, le vin et les spiritueux en fonction de l'inflation. Depuis [2023](#), le gouvernement a réduit cette augmentation. Les taxes fédérales sur l'alcool augmenteront de 2 % le 1er avril 2025. Cette hausse de la taxe sur l'alcool coûtera 40,9 millions \$ aux contribuables, selon les estimations de Bières Canada.

Les taxes représentent déjà environ la moitié du prix de l'alcool.

Impôt sur les gains en capital

Dans le [budget 2024](#), le gouvernement a augmenté le taux d'inclusion des gains en capital réalisés annuellement au-delà de 250 000 \$ pour les particuliers, ainsi que sur tous les gains en capital réalisés par les entreprises et les fiducies, passant de la moitié aux deux tiers. Cette hausse d'impôt est entrée en vigueur le 25 juin 2024 et coûtera aux contribuables 3,4 milliards \$ en 2025-2026, selon le budget.

L'économiste de l'Université de Calgary Jack Mintz [estime](#) que « 1,26 million de Canadiens (près de cinq pour cent des contribuables) seront touchés par l'augmentation de l'impôt sur les gains en capital pour les particuliers, dont la moitié gagne moins de 117 000 \$ par année. »

Mintz estime également qu'en raison de cette augmentation de l'impôt sur les gains en capital, « le stock de capital du Canada diminuera de 127 milliards \$; l'emploi reculera de 414 000 postes; le PIB chutera de près de 90 milliards \$; et le PIB réel par habitant diminuera de trois pour cent. »

Taxe sur la diffusion du contenu en ligne (Streaming)

En juin 2024, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a [annoncé](#) qu'il « exige que les services de diffusion en continu en ligne contribuent à hauteur de 5 % de leurs revenus canadiens pour soutenir le système de radiodiffusion canadien. »

« Ces obligations débuteront lors de l'année de radiodiffusion 2024-2025 et fourniront environ 200 millions \$ par année en nouveaux financements », selon le CRTC.

Des associations de l'industrie et des experts avertissent que cette nouvelle taxe rendra la vie encore plus chère au Canada.

« Alors que la crise d'abordabilité au Canada demeure un défi majeur, le gouvernement doit éviter d'alourdir ce fardeau », a [déclaré](#) Graham Davies, président-directeur général de la Digital Media Association, qui a comparé cette annonce à une « taxe discriminatoire ».

« À un moment où l'abordabilité est une préoccupation majeure, les consommateurs canadiens doivent se préparer à une nouvelle redevance découlant du projet de loi C-11 sur leur facture », [prévoit](#) Michael Geist, professeur de droit à l'Université d'Ottawa.

Taxe sur les services numériques (TSN)

La taxe sur les services numériques (TSN) du Canada est entrée en vigueur le [28 juin 2024](#) et est rétroactive à 2022. Le Directeur parlementaire du budget (DPB) estime que cette taxe coûtera [1,2 milliard \\$](#) aux contribuables en 2025-2026.

La TSN cible les grandes entreprises exploitant des places de marché en ligne, des plateformes de médias sociaux et générant des revenus grâce à la publicité en ligne, comme Amazon, Google, Facebook, Uber et Airbnb. Cependant, les consommateurs doivent s'attendre à payer des prix plus élevés en raison de cette taxe.

« On s'attend également à ce que les entreprises dans les secteurs ciblés ajustent leurs services et prix en réponse à la nouvelle loi », a indiqué le [DPB](#).

Face à la taxe sur les services numériques de 3 % imposée en France, Amazon a tout simplement [augmenté](#) ses commissions pour les vendeurs français du même montant.

« Une évaluation de l'impact économique de la taxe française sur les services numériques montre qu'environ 55 % du fardeau fiscal total sera transféré aux consommateurs, 40 % aux vendeurs en ligne et seulement 5 % sera supporté par les entreprises numériques ciblées par la nouvelle taxe », selon la [Tax Foundation](#).

Colombie-Britannique

Taxe carbone

La taxe carbone de la Colombie-Britannique augmentera de 80 \$ à 95 \$ la tonne le 1er avril 2025. La taxe carbone coûtera 21 cents par litre d'essence, 25 cents par litre de diesel et 18 cents par mètre cube de gaz naturel.

Voici l'impact de cette hausse pour un couple en C.-B. qui possède une Dodge Caravan et une Ford F-150 : la taxe carbone coûtera près de 15 \$ pour remplir le minivan et près de 21 \$ pour le camion lorsque la taxe atteindra 95 \$ la tonne. En remplissant le minivan une fois par semaine et le camion une fois toutes les deux semaines, la famille paiera 1 253 \$ en 2025 uniquement pour couvrir la taxe carbone.

La maison moyenne au Canada consomme environ [2 385 mètres](#) cubes de gaz naturel par an. La facture annuelle totale de taxe carbone sur le gaz naturel, incluant les trois premiers mois de l'année à 80 \$ la tonne, sera de 415 \$. Cela signifie que le coût total de la taxe carbone en 2025 atteindra environ 1 470 \$ pour cette famille.

Taxe sur la revente d'une propriété

La nouvelle taxe sur la revente rapide de propriétés en Colombie-Britannique entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Cette taxe s'appliquera aux revenus générés par la vente d'une propriété imposable en C.-B. si celle-ci a été détenue pendant moins de 730 jours.

Le taux d'imposition sera de 20 % sur les revenus tirés d'une propriété vendue dans les 365 premiers jours, avec un taux qui diminuera graduellement au cours des 365 jours suivants. La taxe ne s'appliquera plus lorsque la propriété aura été détenue pendant 730 jours.

Alberta

Taxe sur les véhicules électriques

Le gouvernement de l'Alberta a annoncé une taxe de 200 \$ par année sur les véhicules électriques dans son budget de 2024. Cette taxe entrera en vigueur en janvier 2025.

Impôt sur le revenu

La Fédération canadienne des contribuables demande au gouvernement de l'Alberta de respecter sa promesse de réduire l'impôt sur le revenu.

Lors de la dernière élection, le Parti conservateur uni s'était engagé à réduire le taux d'imposition de la tranche la plus basse de 10 % à 8 %, ce qui permettrait aux familles de travailleurs d'économiser environ [1 500 \\$ par année](#).

Saskatchewan

Impôts sur les entreprises

Le taux d'imposition des petites entreprises sera maintenu à 1 %. Il devait initialement passer de 1 % à 2 % le 1er juillet 2025. Ce taux avait auparavant été réduit à 0 % pendant la pandémie.

Impôt sur le revenu

Le gouvernement de la Saskatchewan a [annoncé](#) son intention d'augmenter l'exemption d'impôt sur le revenu personnel, l'exemption pour conjoint, l'exemption pour enfant et le supplément pour aînés de 500 \$ par année pour les quatre prochaines années. Cela permettra à une famille de quatre personnes d'économiser 2 100 \$ sur quatre ans.

Taxe sur le carbone

Le gouvernement de la Saskatchewan [prolonge](#) l'exemption de la taxe carbone sur le chauffage résidentiel pour une année supplémentaire. Cela permettra à la famille moyenne en Saskatchewan d'économiser environ 480 \$ en 2025.

Manitoba

Taxe sur l'essence

Le gouvernement du Manitoba a supprimé sa taxe sur l'essence de 14 cents par litre en janvier 2024. Cette réduction a ensuite été prolongée jusqu'à la fin de décembre 2024, ce qui signifie que le 1er janvier 2025, la taxe provinciale sur l'essence devrait revenir à 14 cents par litre.

Une famille avec deux véhicules, qui remplit un minivan et un camion toutes les deux semaines, aura économisé environ 587 \$ d'ici la fin décembre. Une prolongation de trois mois de la réduction de la taxe sur l'essence permettrait à cette même famille manitobaine d'économiser environ 147 \$ supplémentaires.

Taxe scolaire

Le gouvernement du Manitoba [remplacera](#) le remboursement de 50 % de la taxe scolaire par un crédit d'impôt de 1 500 \$ pour les résidences principales en 2025. Cela signifie que certains Manitobains pourraient voir leur taxe foncière augmenter.

Impôt sur le revenu

Le gouvernement du Manitoba [augmente](#) les impôts pour les Manitobains dont le revenu dépasse 200 000 \$ en éliminant progressivement le montant personnel de base (c'est-à-dire le montant que vous pouvez gagner avant de commencer à payer de l'impôt sur le revenu). Le montant personnel de base sera entièrement éliminé pour les Manitobains gagnant plus de 400 000 \$.

Ontario

Taxe sur l'essence

Le gouvernement de l'Ontario a réduit sa taxe sur l'essence de 6,4 cents par litre le 1er juillet 2022 et a [prolongé](#) cette réduction à quatre reprises. La réduction de la taxe sur l'essence devrait rester en vigueur jusqu'au 30 juin 2025. Une famille moyenne avec deux voitures économisera 210 \$ de janvier à juin 2025 grâce à cette réduction.

Glissement fiscal

Le gouvernement de l'Ontario ajuste la majorité de ses tranches d'imposition en fonction de l'inflation, mais pas les deux tranches supérieures. Cela signifie que chaque année, avec l'augmentation des revenus liée à l'inflation, certains Ontariens paient davantage d'impôts sur le revenu en étant poussés dans des tranches d'imposition supérieures. Le crédit d'impôt pour les particuliers et les familles à faible revenu ([LIFT](#)) n'est également pas indexé à l'inflation, ce qui fait en sorte que les Ontariens à faible revenu paieront aussi plus d'impôts sur le revenu en 2025.

Le tableau de droite montre l'impact du glissement fiscal sur les Ontariens selon différents niveaux de revenu en 2025.

Revenu	Coût fiscal supplémentaire
30 000 \$	25 \$
40 000 \$	70 \$
50 000 \$	23 \$
60 000 \$	0 \$
80 000 \$	0 \$
100 000 \$	0 \$
150 000 \$	28 \$
200 000 \$	42 \$

Contribution-santé de l'Ontario

Bien que plusieurs tranches d'imposition en Ontario soient indexées à l'inflation (les deux tranches d'imposition les plus élevées ne le sont pas), la prime ontarienne de santé (POS) est automatiquement déduite du salaire de tout Ontarien gagnant plus de 20 000 \$ par année, et ses seuils de revenu ne sont pas indexés.

La POS s'applique à quiconque gagne plus de 20 000 \$ annuellement et augmente graduellement jusqu'à un maximum de 900 \$ par contribuable. Le seuil de base de 20 000 \$ est demeuré inchangé depuis [l'introduction de cette taxe en 2004](#). Le maximum de 900 \$ s'applique à tout contribuable gagnant 200 600 \$ ou plus, un seuil qui n'a également pas été modifié depuis l'instauration de la taxe. Cela signifie que chaque Ontarien gagnant plus de 20 000 \$ est soumis au glissement fiscal.

Un contribuable gagnant 60 000 \$ paiera 600 \$ en 2025 en raison de la POS.

Québec

Régime des rentes du Québec

Le [taux de cotisation](#) au Régime des rentes du Québec (RRQ) augmentera en 2025, alors que le gouvernement ajoutera une nouvelle composante au régime supplémentaire créé en 2022. Cela signifie que les employés et les employeurs paieront chacun 4 540 \$ au RRQ en 2025. Cette hausse représente une augmentation de 192 \$ des cotisations au RRQ pour les employés et les employeurs.

Année	Salaire maximum donnant droit à pension	Exemption de base	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur
2024	73 200 \$	3 500 \$	4 348 \$	4 348 \$
2025	78 000 \$	3 500 \$	4 540 \$	4 540 \$
			192 \$	192 \$

Assurance Emploi du Québec

Le taux de cotisation à l'assurance-emploi (AE) au Québec diminuera, mais le maximum des gains assurables augmentera en 2025. Cela signifie que les employés paieront 861 \$ et les employeurs 1 205 \$ en cotisations à l'AE du Québec en 2025. Cette hausse représente une augmentation de 26 \$ pour les employés et de 37 \$ pour les employeurs.

Année	Taux de cotisation	Salaire maximum donnant droit à pension	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur
2024	1,32%	63 200 \$	834 \$	1 168 \$
2025	1,31%	65 700 \$	861 \$	1 205 \$
			26 \$	37 \$

Taxe carbone au Québec (SPEDE)

La taxe provinciale sur le carbone du Québec a légèrement diminué pour atteindre 11,7 cents par litre d'essence et 14,8 cents par litre de diesel. Cela signifie que la taxe carbone coûtera environ 8 \$ à une famille chaque fois qu'elle fera le plein de son minivan.

Taxe d'immatriculation des véhicules de la ville de Montréal

À compter du 1er janvier, les frais d'immatriculation dans la région du Grand Montréal augmenteront considérablement, passant de 59 \$ par véhicule à 150 \$. Cela représente une hausse de 154 %. Pour une famille possédant deux véhicules, cela signifie des frais annuels de 300 \$, comparativement à 118 \$ auparavant – soit une augmentation de 182 \$ par année.

Taxe d'immatriculation de la ville de Québec

Les automobilistes de la région de Québec paieront des frais d'immatriculation plus élevés, les tarifs passant de 30 \$ par véhicule à 90 \$ à compter du 1er janvier. Cela représente une augmentation de 200 %. Pour une famille possédant deux véhicules, les frais annuels s'élèveront à 180 \$, comparativement à 60 \$ auparavant – soit une augmentation de 120 \$ par année.

Nouveau-Brunswick

Suppression de la TVH sur les factures d'électricité

La nouvelle première ministre élue, Susan Holt, promet de retirer la taxe de vente provinciale de 10 % sur les [factures d'électricité](#) des consommateurs. Bien que cette mesure n'ait pas encore été adoptée par l'Assemblée législative, Holt a indiqué qu'elle accélérerait le processus afin que cette baisse entre en vigueur dès le début de l'année fiscale 2025-2026.

Nouvelle-Écosse

Taxe de vente

La Nouvelle-Écosse [a annoncé](#) en octobre 2024 une réduction d'un point de pourcentage de la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH). Cela signifie que la TVH passera à 14 % à compter du 1er avril 2025. Le ménage moyen en Nouvelle-Écosse économisera plus de [350 \\$ par année](#) grâce à cette réduction d'impôt.

Glissement fiscal

Historiquement, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'indexait pas les tranches d'imposition à l'inflation. Cela signifiait qu'à chaque année, avec l'augmentation des revenus due à l'inflation, les Néo-Écossais payaient davantage d'impôts en étant poussés dans des tranches d'imposition supérieures.

Dans le [budget provincial de 2024](#), le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé la fin du glissement fiscal, à compter de l'année d'imposition 2025.

Le tableau de droite montre les économies réalisées par les Néo-écossais à différents niveaux de revenu en 2025 grâce à l'élimination du glissement fiscal.

Revenu	Économies réalisées en mettant fin au «glissement fiscal» en 2025
30 000 \$	65 \$
40 000 \$	80 \$
50 000 \$	80 \$
60 000 \$	103 \$
80 000 \$	111 \$
100 000 \$	135 \$
150 000 \$	182 \$
200 000 \$	298 \$

Île-du-Prince-Édouard

Impôts sur le revenu

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) a [annoncé](#) des changements aux tranches d'imposition et aux taux d'imposition dans le budget provincial de 2024. Ces modifications représentent une légère réduction d'impôt pour tous les résidents gagnant moins de 105 000 \$.

Cependant, le gouvernement de l'Î.-P.-É. n'indexe pas ses tranches d'imposition à l'inflation. Cela signifie qu'à chaque année, avec l'augmentation des revenus due à l'inflation, les résidents paient davantage d'impôts en étant poussés dans des tranches d'imposition supérieures.

Le tableau de droite montre l'impact des changements fiscaux combinés et du glissement fiscal sur les impôts des résidents à différents niveaux de revenu en 2025. Comme le montre le tableau, de nombreux travailleurs de l'Î.-P.-É. paieront des impôts plus élevés en 2025 en raison du glissement fiscal.

Revenu	Impact sur les impôts payés en 2025
30 000 \$	0 \$
40 000 \$	-1 \$
50 000 \$	-1 \$
60 000 \$	-1 \$
80 000 \$	29 \$
100 000 \$	29 \$
150 000 \$	89 \$
200 000 \$	89 \$

Terre-Neuve et Labrador

Taxes sur l'essence

Le gouvernement provincial a prolongé la réduction de la [taxe sur l'essence et le diesel](#) jusqu'au 31 mars 2025. Cette réduction a permis aux contribuables d'économiser 8 cents par litre d'essence et 7 cents par litre de diesel depuis son [introduction](#) en juin 2022. Les [économies totales](#) pour les contribuables atteindront 150 millions de dollars d'ici la fin de cette réduction de taxe.